

celle de St. Marc à Venise de 1468, la bibliothèque de la ville de Francfort de 1464, celle de Hambourg de 1529, celle de Strasbourg de 1531, celle d'Angbourg de 1537, celles de Bérne et de Genève de 1550, celle de Bâle de 1564.

La bibliothèque royale de Copenhague a été fondée vers 1550. En 1671, elle possédait 10,000 volumes; en 1748, environ 68,050; en 1778, 100,000; en 1820, 300,000, et maintenant elle en a 412,000. La bibliothèque nationale de Paris a été fondée en 1595; mais elle n'est pas devenue publique avant 1737. En 1640, elle contenait à peu près 17,000 volumes; en 1684, 50,000; en 1775, 150,000; en 1790, 200,000. Elle a maintenant au moins 824,000 volumes.

Nouvelles Religieuses.

Un journal de Nantes publie la lettre suivante :

" n'y a pas encore sept mois que nous eûmes l'avantage de recevoir dans notre diocèse une colonie de trappistes de l'abbaye de Melleray, et l'impression qu'ils ont déjà produite dans le pays est une preuve non équivoque qu'ils sont destinés à y faire le plus grand bien. L'excellent esprit qui règne dans leur communauté fait réjouir tout notre clergé de leur présence au milieu de nous.

" La population catholique leur est toute dévouée, et les fidèles et les protestants, qui malheureusement forment encore dans ce pays-ci, vont en grand nombre les voir, assister à leurs offices, entendre leur chant, être témoins de leurs travaux, et s'en retourner enchantés et dans l'admiration, ne parlant des bons religieux que dans des termes les plus avantageux, et, par cela même, déjà favorablement disposés envers notre sainte religion.

" Ils produisent ainsi, ces chers religieux les effets qui sont précisément les plus désirables pour notre pays : ils enseignent et inspirent, par leur exemple, à nos fidèles, que nous pouvons encore appeler novices, le véritable esprit pratique de notre religion, et ils font voir à ceux qui sont hors de l'Eglise quels sont les fruits que cette même religion peut porter pour le bien des individus et de la société. La gloire de Dieu et le bien des âmes sont évidemment grandement intéressés dans le succès de ce nouvel établissement.

" Malheureusement, bien des difficultés existent, qui sont propres à retarder ce succès. Les bâtiments qui se trouvent sur ce terrain que les trappistes se sont procurés, sont vieux tous de bois et si insuffisant qu'il leur est bien difficile d'observer ponctuellement leur règle, et que leur santé doit nécessairement en souffrir, et nous apprenons avec un vif regret que non seulement la communauté n'est pas même de faire la moindre réparation importante, mais quelle est même dans un état de gêne tel, qu'il est presque à craindre qu'elle ne puisse pas continuer l'œuvre commencée. Nous serions heureux de pouvoir aller nous mêmes à leur secours : mais nous ne sommes pas en état de subvenir à tous les besoins de nos paroisses, comment pourrions-nous adoucir d'une manière sensible la misère des autres !

" Nous recommandons nos bien-aimés trappistes du Kentucky à la charité de nos chers amis et de nos connaissances de France, et, en général, à toutes les personnes qui ont à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes.

" Donné dans notre résidence de Louisville Kentucky, ce 16 de juillet 1849, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.

" Signé ;
J. B. J. FLACET, évêque de Louisville.

**L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.**



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 31 OCTOBRE, 1849.

Dernière Nouvelles d'Europe.

Nous sommes en possession de Journaux qui donnent les nouvelles de l'Europe jusqu'au 11 de Paris et jusqu'au 13 d'Anglo-

terre. Elles ont peu d'intérêt. L'Assemblée nationale n'occupait de sujets qui excitaient peu l'attention publique ; si ce n'est la proposition de M. Napoléon Bonaparte, demandant que la loi du 10 avril 1832 et du 26 Mai 1848, qui bannissait la famille des Bourbons fut rappelée, que le décret du 27 Juin 1848 ayant rapport au bannissement de la famille d'Orléans fut rappelé, et que les insurgés transportés depuis cette époque, sans avoir subi leurs procès, fussent mis en liberté. Le bureau auquel avait été referé cette proposition, a fait rapport contre l'adoption de cette mesure. Le Général d'Hautpoul, membre conservateur de l'Assemblée nationale, avait été choisi pour remplacer le Général Rostolan qui avait finalement refusé de demeurer à Rome.

La question des réfugiés Hongrois paraissait en voie de se terminer plus promptement qu'on ne l'avait pensé. La Russie paraissant en différer la solution, pour se donner seulement le temps de faire une retraite honorable, sauve-garder les apparences pour épargner son amour-propre. Les correspondances de Constantinople vont jusqu'à après le départ de l'ambassadeur Russe pour la Cour de Russie, M. Titoff chargé d'affaires de ce gouvernement aurait fait au Divan, des ouvertures qui équivalaient à une renonciation des prétentions émises par la Russie.

Garibaldi aurait demandé des passeports pour se rendre en Angleterre, avec l'intention de se rendre aux Etats-Unis, où il a l'intention de se fixer. On dit aussi que l'agent du Gouvernement de Monte Video lui avait offert le commandement des armées de cette République, et qu'il avait accepté.

Une lettre de Rome, du 25 du mois dernier mentionne, que les 60 députés de la Constituante Romaine, qui étaient forcés de laisser Rome, depuis la levée de l'Etat de siège de cette ville, se rendaient à Paris où ils seraient libre de demeurer, et qu'à leur départ une grande foule les saluait de leurs cris et leur donnaient des marques de respect. Les émotions du peuple avaient un effet visible, non seulement sur les troupes Françaises, mais encore sur le Gouvernement lui-même.

Les rapports de l'Irlande, mentionnent que la récolte des pommes de terres était absolument manquée ; et que la misère et les privations du peuple seraient, en toute probabilité, plus grandes qu'à aucune autre époque, et que les secours à leur donner étaient épuisés. L'émigration de ce pauvre peuple se continue, le nombre en augmente tous les jours. Le *Cork Reporter* ajoute que le manque de confiance dans les promesses du Gouvernement, est tel, que toutes les classes, le prêtre catholique, et le *clergyman* protestant reconnaissant l'impossibilité absolue de faire face aux besoins pressants du peuple, se mettent à la tête du mouvement, et conseillent et aident de tous leurs moyens cette émigration.

L'ex-président de la République de Venise était arrivé à Paris.

De grandes quantités de billets de banque de Kossuth, avaient été brûlés à Vienne.

La valeur des actions des chemins de fer, en Angleterre, était de beaucoup diminuée.

Choléra.—Le nombre total des décès durant l'épidémie, en France, s'élève à 18,798.

La Tenure Seigneuriale

ET LE RAPPORT DE LA CONVENTION.

Ce rapport du comité de la convention est publié dans les journaux du pays, déjà chacun a pu juger, avec quelle exactitude a été faite, l'analyse qui s'y trouve, des lois, ordonnances et arrêts qui ont rapport aux droits féodaux, en force en ce pays et ayant rapport immédiat aux questions que discute le *pays seigneurial* et aussi quels sont les moyens suggérés par le comité, pour régler cette difficile question de l'indemnité à accorder aux seigneurs. Ce rapport mérite, par l'importance des sujets qui sont en litige, par l'étendue des réformes qu'il suggère, par le montant de l'indemnité et la manière dont elle serait prélevée et payée : l'examen approfondi non seulement de nos législateurs, mais encore de tous les intéressés au bonheur et à la propriété des habitants de ce pays. Le rapport du comité, recommande un projet de loi, pour rendre uniforme par tout le pays les rentes et redevances seigneuriales, et en permettre la commutation en certain cas. Par cette loi, les rentes seraient fixées à 2 sols par arpent en superficie, dans toutes les concessions où elles ont dépassés ce taux, et les lods et ventes seraient fixés à un douzième de la valeur du fonds, sans y comprendre les bâtisses. Quant à la manière de commuer et de s'affranchir de toutes les redevances, la loi stipule que le

centenaire pourra le faire en payant le capital représenté par la rente ainsi fixée, et calculé à raison de 6 par 100. Par exemple une terre payant 10 chellus de rentes seigneuriales par année, serait affranchie en par son possesseur payant £8 7s. 6d. Une autre comme représentant les lods estimés sur la valeur du fond sans y comprendre les bâtisses, une fois payée, de chargerait en entier la propriété. Pour le paiement du rachat des lods et ventes, le rapport suggère que le Gouvernement devrait aider les censitaires. Diverses autres suggestions sont faites par ce même rapport v. g. Le rachat des seigneuries par le Gouvernement, et le remboursement ensuite par les censitaires de la moitié des lods et ventes, une fois pour tout, ainsi que la moitié du capital que représenterait la rente seigneuriale payée par le censitaire. Il ne paraît pas que sur ce dernier moyen, le comité ait été d'accord. Nous reviendrons sur ce rapport et discuterons les suggestions qu'il contient. Mais ce que nous devons dire dès ce jour, afin que l'attention du Comité puisse s'y porter et y remédier, c'est l'omission complète des moyens que le censitaire devrait avoir contre son seigneur pour le forcer et l'obliger de lui faire concession de terres incultes, qu'il refuse de concéder. Cette plainte est forte, et le mal qu'il en résulte dans le district de Québec, est vif. Déjà cette plainte a été faite à la législature, qui a été forcée d'intervenir et passer une loi sur ce sujet, et pas plus tard que l'an dernier, les censitaires des seigneuries du comté de Portneuf en faisaient un chef de plainte, dans leur requête à la Législature. Il est vrai que l'édit du 6 juillet 1711, qui est le premier acte législatif du roi de France, pour régler les concessions de terre en censive et pour fixer les conditions auxquelles il sera imparti aux seigneurs de les concéder, paraît suffisant, assez clair, et l'intention du Roi de France assez manifeste ; mais néanmoins les cours de Justice et l'exécutif en cette Province n'ont osé en aucun cas, (si ce n'est du temps de la domination Française,) forcer et obliger un seigneur à concéder des terres incultes dans sa seigneurie. Le comité est prié particulièrement de s'occuper de ce grief et de suggérer un remède prompt et peu coûteux.

DÉFAITE SIGNALÉE DES ANNEXIONISTES.

Nous avons déjà fait voir, dans nos précédents numéros, le résultat peu glorieux qu'allait avoir les annexionistes, en cette ville. L'Assemblée de Samedi dernier, est venue tout-à-propos, nous démontrer la position honteuse de ses chefs, et le public a été témoin de la valeur et de la force de ce club démoralisateur.

Cette assemblée était convoquée, d'abord comme devant avoir lieu à la Chambre d'Assemblée, mais les chefs n'ayant pu se procurer ce local, furent obligés de faire halte, et de s'acheminer ailleurs. La grande démonstration annexioniste, eut lieu dans la salle de l'Hotel St. George. L'Assemblée fut présidée par le Dr. Barly, et M. N. Aubin, fut appelé comme secrétaire. La plus grande agitation régnait dans la salle et ce fut au milieu de tout ce tohu-bohu que des résolutions furent lues et passées *af course*.

La liste de convocation était signée par environ 500 personnes. Tous ces noms ont été recueillis dans les quartiers les plus reculés du faubourg St. Vallier et de l'hôpital de Marine. Aucun des noms des citoyens influents ne s'y trouvaient. Il paraît que les moyens pris pour obtenir ces noms, ont été frauduleux et trompeurs. On verra par la liste suivante que l'HONORABLE SOCIÉTÉ ANNEXIONISTE EN COMMANDITE croyait compter sur ces personnes sans les voir.

Nous réclamons contre la liste des annexionistes nos noms y ayant été inscrits sans notre permission :

- H. J. Noad, Ecr.,
- W. J. Jeffrey, Ecr.,
- Arch. Campbell, Ec.,
- James Cannon, Ecr. avocat,
- Jos. Barbeau, cordonnier,
- Augustin Augers,
- Albert Angers,
- J. B. Landry, faubourg St. Jean,
- J. B. Landry, Haute-Ville,
- J. Patrick McGauran,
- J. B. Landry, faubourg St. Roch,
- Frs. Vésina, boulanger,
- Ant. Blondeau,
- F. Vésina,
- Mag. Martineau, marchand,
- Frs. Laclance,
- Jos. Chamberland,
- G. St. Pierre, faubourg St. Jean,
- Chs. Parant, Et. D.
- M. Martin,
- Jos. Grenier,
- P. Vallier,
- Jos. Johnson,
- Jacques Marcotte, (fausse entente.)
- N. Mingui,
- Philippe Huot, Ecr.,
- P. Drolet.

Mr. le Rédacteur,—Permettez-moi de déclarer publiquement par la voie de votre journal que je n'ai jamais signé la convocation d'une assemblée des annexionistes publiée dans l'*Indépendant*, hier, ni donné permission à qui que ce soit de la signer pour moi. Le rédacteur du *Canadien Indépendant* voudra bien en même temps prendre note que je cesse de recevoir sa

feuille, dont j'acceptai l'envoi non demandé, par tolérance, et que je refuse aujourd'hui par dégoût.

A. MAILLUX, épicier,
rue Dorchester, St. Roch.

M. le Rédacteur,—Comme on m'a fait aussi à moi le plaisir de mettre mon nom sur la liste de convocation d'une assemblée des annexionistes, permettez-moi de déclarer publiquement que je n'ai jamais signé pour un semblable objet.

M. Aubin voudra bien aussi se tenir pour averti que je cesse dès ce jour d'être abonné à son journal.

Frs. SANFAÇON.

St. Roch, 30 oct.

Voilà, certes, des faits bien propres à dégoûter les personnes honnêtes à se joindre à un pareil tripotage.

Le *Journal* d'hier au soir dit ce qui suit, par rapport à l'Assemblée de Dimanche.

" Mais les annexionistes devaient éprouver de nouvelles défaites, " un malheur ne va pas sans l'autre " dit le proverbe. A l'issue de la messe de Saint-Roch, dimanche, MM. Provost et Martel parlèrent successivement, ayant M. Rhéaume pour antagoniste ; mais dégoûté de ses personnalités incessantes et son langage vide et grossier, l'Assemblée imposa silence à celui-ci. Il voulut reprendre sa revanche à la suite des vœux et avait, dans ce but, convié M. A. Plamondon à lui prêter main forte. Mais celui-ci ne fut pas plus heureux que son collègue en démagogie, et lorsqu'il eut fini de dérouler une série de personnalités et de platitudes, à l'adresse de tout ce qu'il y a de respectable, M. Pierre Légraré, avocat, appelé à grands cris, lui répondit, lui, en traitant la question. Son triomphe fut complet et l'Assemblée ne voulut pas permettre à M. Plamondon de répliquer ; accueilli par des sifflets et des huées, il dut descendre et regagner sa demeure."

La ville de Québec est enfin rassurée ; car elle a pu voir et compter les annexionistes qu'elle renferme dans ses limites. Ces farceurs ont fait rire, et ils ont eu le bon esprit de rire eux-mêmes de la déconvenue qu'ils ont éprouvée à leur assemblée de Samedi dernier.

Un des orateurs à cette assemblée y rencontrant un Ex-officier des Volontaires de 1837 et 1838, aujourd'hui annexioniste, lui demanda de lui expliquer ce changement dans ses opinions. Ma foi, lui dit l'ex-officier, c'est bien facile : vous savez qu'en 1837 et 38, on avait la ration ; et comme il faut manger, j'espère bien l'avoir encore, en faisant volte face, après avoir aidé les Canadiens à se jeter dans une autre révolte. Mais vous, dit l'ex-officier, à l'auguste orateur, pourquoi êtes vous annexioniste ? Oh ! répondit il, j'en ris dans ma barbe, je me suis fait annexioniste pour rire.

Les *Yatchs Harrington* et *Mischief's* sont partis avant hier matin, du quai des Indes, pour une course nautique dont la somme en jeu est de £100. C'est le *Mischief's* qui a gagné la partie.

MALADIE DU PERE MATHÉW.—L'apôtre de la tolérance est en ce moment à Worcester, où l'état de sa santé l'a empêché pendant quelques jours de se livrer à sa philanthropie prépagande. Une paralysie dont il a été déjà attaqué à plusieurs reprises le privait de l'usage de tout un côté de son corps, ainsi que de sa langue. Il était toutefois assez bien remis mardi pour reprendre le cours de ses travaux.

M. BACQUET, du barreau de cette ville, accepte, dit-on, une charge de judicature qui lui a été offerte. Nous souhaitons bien sincèrement et le public souhaite avec nous qu'il en soit ainsi. Nous croyons que ce n'est pas la première fois que pareille offre a été faite à ce jurisconsulte distingué. Nous avons souvent regretté de ne le voir pas monter plus tôt sur le banc judiciaire.—*Canadien*.

Les portes de tous les bureaux du gouvernement sont maintenant fermées au public. Il ne s'y fait plus d'affaires, sinon celle d'encaisser et d'emballer les livres et papier pour se préparer au départ pour Toronto.—*Minerve*.

Rien n'a encore transpiré quant au successeur de l'hon. L. M. Viger, au poste de Receveur-Général. Plusieurs noms ont été intentionnés dans le public mais nous ignorons encore entre les mains de qui ce portefeuille doit être placé.—*Idem*

Le nombre des vaisseaux d'outre mer, arrivés dans le port de Québec, depuis l'ouverture de la navigation, jusqu'au 26 octobre s'élève 1060, formant un tonnage de 429,878 tonneaux. A la même date l'année dernière il y avait 32 vaisseaux de moins que cette année.

Plusieurs articles et nouvelles remises faute de place

Une Bonne Nouvelle !

M. Rubidge, ingénieur du département des Travaux publics, était hier, faisant l'examen et des édifices publics existants et des lieux où on devra en ériger d'autres. Si nous avons bien compris, M. Rubidge fera rapport à son département que la vieille aile de la maison du Parlement doit être jetée à terre pour être remplacée par une autre en tout conforme à l'aile neuve ; qu'un vaste bâtiment où devront être réunis tous les bureaux publics, sera élevé sur le derrière du jardin du monument, prenant toute la largeur du jardin sur une profondeur d'environ 70 pieds, laissant par cette disposition le monument et les trois quarts du jardin intacts ainsi que les beaux arbres qui l'ombragent ; enfin que l'emplacement du vieux château et le jardin du Fort seront conservés pour la résidence du gouverneur-général.

On estime à £30,000 environ la dépense qui sera faite et commencée le printemps prochain de bonne heure pour l'érection et de l'aile du parlement et des bureaux publics.

Tout en réservant l'emplacement du vieux château pour la résidence d'un gouverneur-général, on paraît ne pas vouloir enlever au public la belle promenade de la *Plate-forme*, le nouveau château devant être placé au centre du vaste emplacement et le château qui reste debout devant disparaître entièrement. Il est tout naturel de supposer que le petit corps de garde qui a si vilainement figuré disparaîtra également.

Ainsi, non seulement nous aurons dans 15 mois le siège du gouvernement, mais dans l'interval, la législature dépensera une trentaine de mille livres pour le recevoir laquelle dépense donnera de l'ouvrage à un bon nombre d'ouvriers à la fois, parce qu'il faudra que l'ouvrage se fasse promptement.

Nous aimons à répéter que le gouvernement s'est tellement lié à mettre à exécution l'arrangement suggéré par la chambre, qu'une autre administration ne pourrait jamais, en égard à ce désir, s'y opposer. Les feuilles démagogiques de Montréal peuvent bien hurler et s'efforcer de faire croire au pays que cet arrangement ébranle le Bas-Canada, lorsque c'est Montréal seul qui souffre des folies de ses émeutiers (nous le regrettons beaucoup pour ceux qui ne sont pas coupables), le pays tout entier comprendra, et le district de Québec comprend déjà pleinement que sa position n'est pas changée, qu'il y aigne à faire justice au Haut-Canada lorsque celui-ci a si bien donné son appui au Bas-Canada dans la plus délicate, la plus compromettante et la plus orageuse des questions. On parle beaucoup de la dépense ; on l'exagère, d'abord, et ensuite elle sera plus que compensée par les bons résultats qu'elle amènera. Haut et Bas-Canadiens, nous serons plus intimement en contact, nous nous connaîtrons mieux et nous profiterons réciproquement des enseignements qui sont propres aux deux populations respectives. Deux peuples qui se connaissent dans un but de justice réciproque, peuvent faire beaucoup pour leur avenir mutuel, pour assouler leurs intérêts et grandir leur prospérité matérielle.—*Journal*.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

PRIX DES MARCHÉS

Montréal, 26 Oct.

La fleur supérieure se vend 20s à 20s 6d ; sùre 19s ; blé 4s-6d ;

New-York, 26 Oct.

La fleur, sùre est cotée sur ce marché, à \$3,75c. à \$4,13 cents ; vieille fleur de Pouset \$4,62 à \$4,75 c ; Fleur de Genesecé pure \$5,12 à \$5,25c.

Cleveland, 20 Oct.

Fleur, \$4,25 cents ; blé 83 cents.

Milwaukee, 18 Oct.

Le meilleur blé d'hiver se vend 80 cents à 85 c ; blé du printemps, 68 à 70 cents ; fleur \$4 ; avoine 22 cents ; orge en demande pour 38 à 40 cents.

Buffalo, 22 Oct.

Fleur de Michigan \$4,35 à \$4,38 cents ; Hamilton, 20 Oct.

La Fleur se vend sur ce marché, 18s-3d ; Beurre frais que 15 à 16 sous la livre.

Chicago, 17 Oct.

Blé d'automne, \$5 à 86 cents par minot ; du printemps 50 à 57 cents.

A Vendre ou à louer.

UN superbe emplacement, situé sur les UG lacs, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau. Québec, 19 sept. 1849.